

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 4 octobre 2019 à 8 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président (par téléphone)
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins (par téléphone)
M. Jérémie Ernould (par téléphone)
Mme Suzanne Verreault (par téléphone, partie de séance)
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve (par téléphone)

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
Mme Michelle Morin-Doyle
M. Patrick Voyer

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

Mesdames les conseillères Alicia Despins et Émillie Villeneuve ainsi que messieurs les conseillers Rémy Normand et Jérémie Ernould participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2019-1793 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente pour la location de 12 automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois (Dossier 61175) - AP2019-414 (CT-2431539, CT-2433819, CT-2438782, CT-2443609) — (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la Ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre de gestion de l'équipement roulant*, relative à la location de quatre automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois, destinées au Processus de la gestion des matières résiduelles, sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes

requis lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités par les autorités compétentes;

- 2° le directeur du Service des approvisionnements et le directeur du Service de la gestion des équipements motorisés, ou leurs représentants, à signer ladite entente.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre de gestion de l'équipement roulant*, relative à la location de huit automobiles *Toyota Mirai* (véhicules électriques fonctionnant à l'aide d'une pile à hydrogène) pour une période de 46 mois, destinées au Service de police et au Service du traitement des eaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Suzanne Verreault arrive à la séance par téléphone. Il est 8 h 48. Elle peut prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2019-1794 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de disposer des équipements et biens meubles en surplus du *Colisée* - AP2019-628 (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° au directeur d'*ExpoCité* de procéder à la vente des équipements et biens meubles, en surplus du *Colisée*, aux citoyens et aux organismes publics, selon les modalités prévues au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements à disposer des équipements et des biens meubles invendus, selon les modalités prévues à la *Politique d'approvisionnement de la Ville de Québec*;
- 3° de l'ajout budgétaire d'un montant estimé de 391 389,43 \$ et son affectation au projet lié à la désinstallation des équipements et des biens meubles.

CE-2019-1795 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 771, rue du Prince-Édouard, connu et désigné comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, et établissement de deux servitudes réelles et perpétuelles dont l'une aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada* et l'autre souterraine en faveur d'*Hydro-Québec* sur des parties de ce même lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-204 (CT-DE2019-204) — (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la fiche 1932002-A afin d'y ajouter une somme de 250 000 \$;

- 2° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, un montant de 250 000 \$ pour l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble;
- 3° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble connu comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 536,6 mètres carrés, avec dépendances dessus construites, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 2 800 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 4° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle pour une ligne de distribution d'énergie électrique et de télécommunication aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada*, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 90 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat et à son addenda joints audit sommaire;
- 5° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de distribution d'énergie électrique souterraine en faveur d'*Hydro-Québec*, sur une partie dudit lot, d'une superficie approximative de 324 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et à son addenda joints à ce même sommaire;
- 6° l'autorisation au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer et de transmettre à *Hydro-Québec* tous avis écrits prévus à l'offre d'achat;
- 7° l'autorisation au Service de la gestion des immeubles de procéder, au moment opportun, à la démolition des dépendances, conditionnellement à cette acquisition.

CE-2019-1796 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot 1 665 892 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2019-230 (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération l'autorisation :

- 1° de l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 598,4 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire ACQ1665892.DGN joint au sommaire décisionnel;
 - 2° à la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie de procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et de réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition de gré à gré ou par expropriation;
 - 3° au Service des affaires juridiques d'entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'un terrain vacant, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 892, dudit cadastre, d'une superficie approximative de 598,4 mètres carrés.
-

CE-2019-1797 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du réseau structurant de transport en commun de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1297 - **DE2019-250 (Ra-2150)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création de la fiche PTI 1932058-A *Acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga*, afin d'y inscrire une réalisation de 26 300 000 \$ en 2020;
 - 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du réseau structurant de transport en commun de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1297;
 - 3° l'appropriation de 2 630 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1297. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2019-1798 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de règlement relative à l'agrandissement du *Centre de foires* - **DG2019-052 (CT-DG2019-052) — (Ra-2150)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement intervenue entre la partie demanderesse et la Ville de Québec, concernant le dossier C.S. 200-17-021537-154 et toute autre réclamation en lien avec l'agrandissement du *Centre de foires*;
 - 2° l'autorisation du paiement de 11 000 000 \$, toutes taxes incluses, par chèque ou virement à l'ordre de *BCF en fidéicommiss*, en guise de règlement du capital, des retenues contractuelles, des intérêts, de l'indemnité additionnelle et des frais, conditionnellement à l'obtention des quittances finales nécessaires à la libération des retenues contractuelles;
 - 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.
-
-

CE-2019-1799 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019, pour la publication des informations relatives aux missions réalisées par un élu ou un fonctionnaire sur le site Internet de la Ville de Québec - **CU2019-083** (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite, tel que formulé, à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 septembre 2019, relatif à la publication des informations concernant les déplacements à l'étranger réalisés par un élu ou un fonctionnaire de la Ville.

CE-2019-1800 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la demande de création de mesures compensatoires pour les commerçants lors de chantiers majeurs - **DE2019-243** (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite, tel que formulé, à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la demande de création de mesures compensatoires pour les commerçants lors de chantiers majeurs.

CE-2019-1801 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relatif à la convocation d'un comité plénier concernant les modifications d'horaires des brigadiers scolaires - **PQ2019-008** (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relatif à la convocation d'un comité plénier concernant les modifications d'horaires des brigadiers scolaires.

CE-2019-1802 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relatif à l'inscription au prochain programme triennal d'immobilisations d'un projet de parc canin dans chacun des arrondissements de la Ville de Québec - **PQ2019-009** (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas

donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, relatif à l'inscription au prochain programme triennal d'immobilisations d'un projet de parc canin dans chacun des arrondissements de la Ville de Québec.

CE-2019-1803 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, demandant de rendre public, d'ici le 15 octobre 2019, le cadre financier détaillé du projet de tramway - **RS2019-006** (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 septembre 2019, demandant de rendre public, d'ici le 15 octobre 2019, le cadre financier détaillé du projet de tramway, afin que l'ensemble de la population puisse le consulter, dans un contexte de transparence d'utilisation des fonds publics.

CE-2019-1804 Adjudication d'un contrat de services techniques pour la réalisation de stations chaleureuses 2019-2020 (Appel d'offres public 61235) - **AP2019-573** (CT-2444627, CT-2445905) — (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Solutions MBG*, le contrat de services techniques pour la réalisation de stations chaleureuses 2019-2020, pour une somme de 92 009,84 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61235 et à sa soumission du 14 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

CE-2019-1805 Autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique effectuée par le *Comité paroissial de Saint-Émile inc.*, le 5 octobre 2019, sur la rue de la Faune à l'intersection de l'avenue Lapierre dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **LS2019-339** (Ra-2150)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le *Comité paroissial de Saint-Émile inc.*, à tenir l'événement *Collecte de fonds*, le 5 octobre 2019, de 8 h 30 à 16 h, sur la rue de la Faune à l'intersection de l'avenue Lapierre, dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles. L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps.

La séance est levée à 9 h 08

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/ad